CHAPITRE I

Le repentir (*al-tawba*)

Ce chapitre contient trois sections.

PREMIÈRE SECTION
Les versets et les hadiths évoquant le repentir

Sache que Dieu, Exalté soit-Il, S'est Lui-Même appelé « le Grand Accueillant au repentir » (*al-Tawwāb*), « le Très-Miséricordieux » (*al-Rahīm*) et ce, dans plusieurs versets de Son Livre Saint, tels que :

- « c'est Lui certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux »[1] (Cor. 2 : 37)
- « Dieu demeure Accueillant au repentir et Miséricordieux » (Cor. 3 : 16)
- « Dieu est Grand Accueillant au repentir et Sage ! » (Cor. 24 : 10)
- « Car Dieu est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux » (Cor. 49 : 12)
- « car c'est Lui le Grand Accueillant au repentir » (Cor.110 : 3).

Par ailleurs, plusieurs versets exhortent et incitent au repentir. Ainsi, Dieu, Exalté soit-Il, dit :

- « car Dieu aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui se purifient » (Cor. 2 : 222)
- « ne vont-ils donc pas se repentir à Dieu et implorer Son pardon ? Car Dieu est Pardonneur et Miséricordieux » (Cor. 5 : 74)
- « si vous vous repentez, ce sera mieux pour vous » (Cor. 9 : 3)
- « s'ils se repentaient, ce serait mieux pour eux » (Cor.9 : 74)
- « puis Il accueillit leur repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard » (Cor. 9 : 117)
- « puis Il agréa leur repentir pour qu'ils reviennent [à Lui] » (Cor. 9 : 118)

Dieu dit également, dans le cadre du récit de Hūd, sur lui la paix :

- « Demandez pardon à votre Seigneur, ensuite revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite » (Cor. 11 : 3)
- « implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui pour qu'Il envoie sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'Il ajoute force à votre force » (Cor. 11 : 52)

[1] La traduction utilisée pour tous les versets cités est celle de Dr Ḥamidullah Muḥammad, révisée par le complexe du Roi Fahd.

- « implorez donc Son pardon, puis repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est bien proche et Il répond toujours (aux appels) » (Cor. 11 : 61)
- « et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est vraiment Miséricordieux et plein d'amour » (Cor. 11 : 90)

Dieu, Exalté soit-Il, dit en outre :

- « et repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès ! » (Cor. 24 : 31)
- « sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre ; ceux-là Dieu changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. Et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre, c'est vers Dieu qu'aboutira son retour » (Cor. 25 : 70-71)
- « Mais celui qui se sera repenti, qui aura cru et fait le bien, il se peut qu'il soit parmi ceux qui réussissent » (Cor. 28 : 67)
- « Ḥā Mīm, la Révélation du Livre vient de Dieu, le Puissant, l'Omniscient, le Pardonneur des péchés, l'Accueillant au repentir » (Cor. 40 : 1-3)
- « Et c'est Lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits » (Cor. 42 : 25)
- « Ô vous qui avez cru ! Repentez-vous à Dieu d'un repentir sincère » (Cor. 66 : 8).

Cette liste de versets n'est pas exhaustive, les versets de ce type étant encore nombreux.

Par ailleurs, il nous est rapporté dans le *Ṣaḥīḥ de Muslim*, d'après al-Aġarr b. Yasār al-Muzanī (que Dieu l'agrée), que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Ô gens ! Repentez-vous à Dieu et demandez-Lui pardon, car certes je me repens à Lui plus de soixante-dix fois par jour. »

Dans le *Ṣaḥīḥ d'al-Buḫārī*, Abū Hurayra (que Dieu l'agrée) rapporte qu'il a entendu le Messager de Dieu ﷺ dire : « Par Dieu, je demande pardon à Dieu et me repens à Lui chaque jour plus de soixante-dix fois. »

Dans le *Ṣaḥīḥ de Muslim*, Anas b. Mālik (que Dieu l'agrée) relate que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Dieu a certes plus de joie lorsque Son serviteur se repent et revient à Lui que ne puisse en éprouver celui qui se trouve dans une terre désertique sur sa monture et elle s'échappe tout à coup en emportant sa nourriture et sa boisson. Il finit par perdre tout espoir de la retrouver et décide de s'allonger à l'ombre d'un arbre. Alors qu'il est ainsi, voilà que sa monture se tient debout devant lui. Il la saisit par les rênes et sous l'effet de l'euphorie, il s'écrit : Seigneur ! Tu es mon serviteur et je suis Ton maître. Sa joie est tellement grande qu'il commet ce lapsus. »

Toujours dans le *Ṣaḥīḥ de Muslim*, il est rapporté, d'après Abū Mūsā al-Aš'arī (que Dieu l'agrée), que le Prophète ﷺ a dit : « Certes Dieu tend Sa main la nuit pour que se repente celui qui a péché la journée et Il tend Sa main la journée pour que se repente celui qui a péché la nuit, et ce, jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant. »

Muslim rapporte également dans son *Ṣaḥīḥ*, d'après Abū Hurayra (que Dieu l'agrée), que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Quiconque se repent avant que le soleil ne se lève de son couchant, Dieu accueillera son repentir. »

Ṣafwān b. ʿAssāl (que Dieu l'agrée), rapporte que le Prophète ﷺ a mentionnant une porte située en Occident (*maġrib*) a dit : « La distance ou le temps qu'il faudrait à un cavalier pour en parcourir la largeur équivaut à quarante ou soixante-dix années. [Cette porte] est située en direction du Šām. Dieu, Exalté soit-Il, l'a créée le jour où Il a créé les Cieux et la Terre. Ouverte au repentir (*tawba*), elle ne se fermera pas jusqu'à ce que le soleil se lève près d'elle. »
[Ce hadith est rapporté, entre autres, par al-Tirmiḏī et il le qualifie de bon-authentique (*ḥasan ṣaḥīḥ*)].

Par ailleurs, on trouve dans les deux Authentiques (*al-Ṣaḥīḥayn*), d'après Abū Saʿīd al-Ḫudrī, (que Dieu l'agrée), que le Prophète ﷺ a dit : « Parmi ceux qui ont vécu avant vous, se trouvait un homme ayant tué quatre-vingt-dix-neuf personnes. Lorsqu'il demanda qui était le plus savant sur Terre [pour se repentir], on l'orienta vers un ermite (*rāhib*) auprès duquel il se rendit et dit : « J'ai tué quatre-vingt-dix-neuf personnes, puis-je encore me repentir ? » L'ermite lui répondit par la négative. L'homme l'acheva et fit de lui sa centième victime. Il s'enquit à nouveau du plus savant des habitants de la Terre. Cette fois, on lui indiqua un homme érudit (*ʿālim*) qu'il alla trouver et l'interpella en ces termes : « J'ai tué cent personnes, puis-je toujours me repentir ? » Le savant répondit : « Bien sûr ! Qui pourrait donc s'interposer entre toi et le repentir? Rends-toi dans telle ville où se trouve des gens qui adorent Dieu le Très-Haut et consacre-toi à L'adorer en leur compagnie. Toutefois, ne reviens jamais dans ta terre, car c'est un environnement malsain [pour toi] ! » Dès lors, l'homme se mit en route, mais, tandis qu'il était à mi-chemin, la mort le saisit. Les Anges de la miséricorde et ceux du châtiment se disputèrent alors sur son sort : tandis que les premiers arguaient que cet homme était venu repentant, le cœur orienté vers Dieu, Exalté soit-Il, les seconds objectaient qu'il n'avait jamais accompli le moindre bien. C'est alors qu'un ange ayant pris une apparence humaine vint à eux, et les deux parties le prirent pour arbitre. Ce dernier leur suggéra : « Mesurez la distance qui le sépare des deux lieux [celui de départ et celui d'arrivée] : celui dont il sera le plus près pourra le saisir. » L'ayant mesurée, ils constatèrent qu'il était plus proche de l'endroit où il souhaitait se rendre. Par conséquent, les Anges de la miséricorde le prirent en charge. »

Une autre recension [du hadith] précise : « Il était plus proche de la cité des vertueux seulement d'un empan : il fut donc compté parmi ses habitants. »

On peut lire dans une autre version : « Dieu Exalté soit-Il révéla (*awḥā*) à la terre [des vertueux] de se rapprocher de lui, et à l'autre terre [sa ville de départ] de s'en éloigner. Ensuite, Il dit : Mesurez la distance entre eux ! L'on trouva alors qu'il était plus proche de la première et il fut pardonné. »

Selon Anas b. Mālik, (que Dieu l'agréé), le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Tout être humain (littéralement : tout fils d'Adam) commet des fautes en abondance (*ḫaṭṭa'*). Or, les meilleurs parmi les fautifs sont les repentants (*tawwābūn*). »

[Le hadith est rapporté par al-Tirmiḏī et Ibn Mājah. Sa chaîne de transmission est solide (*qawiyy*).]

On trouve également dans les deux Authentiques, qu'Ibn ʿAbbās et Anas (que Dieu les agrée), rapportent que le Prophète ﷺ a dit : « Si l'être humain (littéralement: le fils d'Adam) détenait deux vallées pleines d'or, il aimerait en posséder une troisième ! Or, seule la terre emplira sa bouche. Mais Dieu accepte le repentir (*yatūb*) de quiconque se repent. »

DEUXIÈME SECTION
La réalité (*māhiyya*) du repentir et ses conditions

Les fins connaisseurs (*muḥaqqiqūn*) affirment que le repentir constitue la première étape des itinérants et la première station (*maqām*) que les aspirants [au cheminement spirituel] (*ṭālibīn*) [doivent franchir].

Dans la langue arabe, le sens premier (*ḥaqīqa*) de la *tawba* renvoie au retour (*ruǧūʿ*). Ainsi dit-on : « il est revenu », *tāba*, qui est ici synonyme de *raǧaʿa*. Par conséquent, le repentir consiste à abandonner ce qui est détestable (*maḏmūm*) et revenir vers ce qui est louable (*maḥmūd*) au regard des prescriptions divines (*šarʿ*).

Selon les savants, que Dieu leur fasse miséricorde, se repentir de tout péché est une obligation (*wāǧib*). S'il s'agit d'une désobéissance entre l'adorateur et Dieu Exalté soit-Il, sans aucun lien avec le droit d'autrui, le repentir doit alors satisfaire trois conditions :

- premièrement : renoncer au péché ;
- deuxièmement : regretter sa réalisation ;
- troisièmement : être fermement résolu à ne plus jamais le réitérer.

L'absence de l'une de ces trois conditions rend le repentir caduc.

En revanche, lorsque la faute constitue une atteinte au droit d'autrui, quatre conditions sont alors nécessaires : les trois précédemment citées, auxquelles il faut ajouter la réparation du dommage causé à la victime. [Le repentir sera complet] en lui restituant son bien s'il s'agit d'un préjudice matériel (*māl*) ou autre. Dans le cas d'une médisance (*ġība*), il faut se décharger du poids de cette faute auprès de la victime et s'il s'agit d'une calomnie ou autres diffamations qui entraînent une peine légale, il faut s'y soumettre ou solliciter la grâce.

Les savants rappellent également que s'il est obligatoire (*wāǧib*) [de se repentir] pour l'ensemble des péchés, le repentir partiel est malgré tout valable. Toutefois, le pécheur reste redevable d'un repentir pour les autres péchés. Et seul Dieu sait mieux que quiconque.

TROISIÈME SECTION

Les propos des maîtres mystiques (*mašāyiḫ al-haqîqa*, que Dieu leur fasse miséricorde, sur le repentir

Le maître (*al-ustāḏ*)[1] Abū ʿAlī al-Daqqāq a dit : « On distingue trois catégories de retour à Dieu : la première est appelée *al-tawba*, la médiane *al-ināba* et la dernière *al-ʾawba*[2] ».

Al-Daqqāq a donc considéré la *tawba* comme un commencement, la *ʾawba* comme un aboutissement, tandis que la *ināba* est une phase intermédiaire. Ainsi, quiconque revient à Dieu par crainte d'être sanctionné a accompli la *tawba*. Celui qui revient à Dieu, animé par le désir d'obtenir la récompense, a accompli la *ināba*. Quant à celui qui se repent en considération de l'ordre divin, et non par désir de la récompense ou par crainte de la sanction, celui-là donc a accompli la *ʾawba*.

Le maître (*al-ustāḏ*) Abū al-Qāsim al-Qušayrī a dit : « Il a été dit que la *tawba* est la caractéristique des croyants. Dieu a dit à cet effet : « et revenez (*tūbū*) tous à Dieu ô croyants. » La *ināba* est marque distinctive des saints rapprochés (*al-ʾawliyāʾ al-muqarrabīn*). Dieu Exalté soit-Il a dit : « Qui vient avec un cœur repenti (*munīb*) ». La *ʾawba* caractérise les Prophètes et les Messagers. En ce sens Dieu dit : « Quel bon serviteur ! Il est certes tout repentant (*awwāb*). »

Ḏū al-Nūn a dit : « le repentir de la masse concerne les péchés, celui de l'élite concerne l'inattention, celui des Prophètes concerne la vision de leur impuissance à atteindre ce qu'ont atteint d'autres. »

Al-Ǧunayd a dit : « La *tawba* gravite autour de trois axes. Le premier est le regret, le deuxième est la résolution à ne pas reproduire ce que Dieu a défendu de faire, et le troisième est œuvrer à restituer ce qui a été acquis injustement. »

Il a dit également : « La *tawba* consiste à ce que tu te tournes complètement vers Dieu comme tu t'es détourné complètement de Lui. »

Sahl b. ʿAbd Allāh at-Tustarī a dit : « La *tawba* est le fait de se débarrasser de la procrastination (*taswīf*). »

[1] Note du traducteur : *Al-ustâdh* dans la terminologie soufie est une distinction supérieure au *shaikh.* Abû al-Mawâhib ash-Shâdhilï dit à cet effet: "Al-ustâdh est plus avancé que le shaikh dans les états spirituels (ahwâl), dans les connaissances et les propos." (Cf. Natâ'ij al-afkâr al-qudsiya de Zakariyyâ al-Anṣârî et son commentaire de Muṣtafâ al-'Arûsî, tous deux commentaires de la *risâla al-qushayriya*)

[2] Note du traducteur : At-tawba, al-inâba et al-ûba renvoient à la même notion, le retour à Dieu. Il y a cependant des nuances entre ces trois termes. Le linguiste Abû Hilâl al-'Askarî fait cette distinction dans *al-furûq al-lughawiyya* en disant : "la *tawba* est le fait de regretter le péché passé alors qu'*al-inâba* est le délaissement des péchés à l'avenir." (mu'jam al-furûq al-lughawiyya, Abû Hilâl al-'Askarî, muassasat an-nashr al-islâmî, 1ere édition, p.146 et 147). La racine de ces trois termes est mentionnée dans le Coran.

Il a dit également : « La *tawba* c'est le fait de regretter, de s'extirper [des péchés] et de des gestes blâmables vers des gestes louables. »

Al-Ǧunayd a dit : « Un jour alors que j'entrai chez al-Sarrī je le vis sous une apparence inhabituelle. Je lui demandai alors : qu'est-ce qu'il t'arrive ? Il me répondit : Un jeune homme s'est présenté à moi et m'a interrogé au sujet de la *tawba*. Elle consiste, lui dis-je, à ne pas tu oublier ton péché. Il s'opposa alors en rétorquant : bien au contraire, la *tawba* consiste à oublier son péché. J'acquiesçai alors en ces termes : mon avis est conforme à ce qu'a dit ce jeune homme. Et pourquoi donc, poursuivit-il ? Car, lui dis-je, lorsque je suis dans un état de rigidité, il me transporte vers un état de clarté. Se souvenir de la rudesse durant un état de clarté c'est faire preuve de rudesse [à l'égard de Sa bonté]. Sur ces mots, il se tut. »

Ruwaym fut interrogé au sujet de la *tawba*, il répondit : « C'est se repentir de son repentir », voulant dire par là d'évacuer la satisfaction personnelle à l'idée de s'être repenti.

Abū ʿAlī al-Ḥusayn b. Aḥmad al-Nūrī a dit : « La *tawba* est le fait de se repentir de toute chose hormis Dieu Majestueux et Exalté. »

Al-Wāsiṭī a dit : « Le repentir sincère (lit. épuré) ne laisse aucune trace de péché, accompli secrètement ou publiquement, et le repentant sincère n'a guère à se soucier de son état quand il parvient au soir ou au matin. »

Ḏū al-Nūn a dit : « La réalité de la *tawba* consiste à ce que la terre, toute vaste qu'elle est, se rétrécisse au point de te priver de sérénité, puis qu'elle se rétrécisse encore, comme Dieu Exalté soit-Il l'évoque dans Son Livre : « Ils se sentirent à l'étroit dans leurs propres personnes et ils comprirent qu'il n'y avait pas de refuge contre Dieu qu'en Dieu Lui-même. C'est alors que Dieu revint vers eux pour les amener au repentir, car Dieu est Plein de clémence et de mansuétude » (Cor. 9 : 118).

Ibn ʿAṭāʾ a dit : « La *tawba* est de deux types, la *tawba* dite du retour (*al-ināba*) et la *tawba* dite de la réponse (*al-istiǧāba*). La *tawba* dite du retour consiste en ce que le serviteur se repente par peur de la sanction, tandis que la *tawba* dite de la réponse consiste à se repentir par pudeur à l'égard de Sa générosité. »

Interrogé sur la *tawba*, al-Sūsī répondit : « Elle consiste à abandonner tout ce que la connaissance juge blâmable pour s'adonner à tout ce que la connaissance juge louable. Cela s'applique autant à l'aspect intérieur des choses qu'à celui de l'extérieur, pour qui la connaissance se sera manifestée clairement. Certes, l'ignorance ne peut subsister en présence de la connaissance, tout comme la nuit ne saurait résister avec l'apparition du jour. »

Cela englobe toutes les catégories de la *tawba* qu'elle soit qualifiée de manière générale ou spécifique. Cette connaissance est donc celle qui s'intéresse à l'aspect apparent et caché afin de purifier l'extérieur et l'intérieur au moyen des attributs les plus spécifiques et les plus généraux de la *tawba*.

Ḏū al-Nūn a dit : « Chaque membre de l'être humain requiert une *tawba*. La *tawba* du cœur est le fait d'émettre fermement l'intention de délaisser les interdits. Celle des yeux c'est de baisser

son regard des interdits de Dieu. Celle des mains est de ne point se saisir de ce qui n'est pas permis. Celle des pieds est de délaisser les lieux de distraction. Celle de l'ouïe est d'abandonner l'écoute de ce qui est vain. Celle du sexe est de s'abstenir des turpitudes. »

Il a dit également : « Le repentir sincère est le fait de pleurer abondamment sur les péchés passés, de craindre de revenir à ces péchés, de s'éloigner des mauvaises fréquentations et de s'imposer continuellement la compagnie des personnes vertueuses. »

Leurs propos sur ce sujet sont nombreux et connus, nous nous sommes contentés pour notre part d'évoquer ces quelques paroles par souci de concision, que Dieu nous amène à la réussite !